



SIGNATURE DE LA CONVENTION CAF DES DEUX-SÈVRES / DEUX-SÈVRES HABITAT

DOSSIER DE PRESSE

Niort, le 31 mai 2024 – 10H30

Caf des Deux-Sèvres

Monsieur Franck ANDRÉ,
Président du Conseil d'Administration ;

Madame Fatma DRISSI,
Directrice ;

Madame Angeline GODET,
Directrice Adjointe.

Deux-Sèvres Habitat

Monsieur Jacques BILLY,
Président du Conseil d'Administration ;

Madame Audrey BIOTTEAU,
Directrice Générale par intérim ;

Monsieur Fabrice ALEXANDRE,
Directeur Financier.

Une collaboration étroite déjà bien établie

La Caf des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Habitat sont des acteurs majeurs de la politique du logement dans le département.

La Caf a pour mission de favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Dans ce cadre elle intervient dans le versement des aides au logement, dans la prévention des impayés de loyers et de la non-décence des logements.

Deux-Sèvres Habitat, premier bailleur social du département des Deux-Sèvres a pour missions, de construire, rénover et gérer un parc de plus de 10 000 logements sociaux implantés sur 82 communes du département.

Dans le cadre d'une collaboration déjà fortement établie, la Caf des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Habitat accompagnent des publics qui sont à la fois locataires et allocataires. Actuellement, 65% des locataires de Deux-Sèvres Habitat bénéficient des aides au logement (environ 4700 ménages, soit 20 % du nombre total de bénéficiaires d'aides au logement deux-sévriens).

Permettre d'optimiser l'efficacité des équipes !

Le contexte social actuel impose d'assurer un accompagnement toujours plus important de publics de plus en plus fragiles.

A cette fin, les deux organismes ont souhaité conforter leur partenariat par la signature d'une convention qui formalise les engagements mutuels.

La démarche d'élaboration de cette convention s'est déroulée dans un esprit collaboratif et constructif guidée par l'enjeu de l'efficacité de leurs actions au service des ménages les plus fragiles.

Cette convention devrait permettre une plus grande efficacité des équipes dans leur travail quotidien.

La Caf et Deux-Sèvres Habitat se félicitent que ce partenariat soit l'occasion de rendre encore plus visible le travail mené au quotidien par les équipes au service des usagers.

Des objectifs au plus près de besoins concrets

La rédaction de la convention a été guidée par les objectifs suivants :

- Favoriser une ouverture juste et rapide des droits aux aides personnelles au logement.
- Favoriser l'accès à l'ensemble des droits proposés par la Caf, particulièrement pour les ménages en difficulté.
- Renforcer l'accompagnement des ménages qui rencontrent un impayé de loyer.
- Assurer la fluidité des échanges entre la Caf des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Habitat pour contribuer à l'efficacité et à la bonne gestion des dossiers.

Des fiches actions articulées autour de 4 thématiques

La convention s'articule autour de quatre grandes thématiques :

1. Accès au logement, entrée dans les lieux loués

- Faciliter l'ouverture des aides au logement en permettant aux équipes de Deux-Sèvres Habitat une étude et une estimation justes et rapides des droits du locataire.
- Renforcer l'identification et l'orientation des allocataires du secteur privé en situation de surpeuplement pour analyser et favoriser leurs conditions d'accès à un logement social.

2. Vie du locataire

- Mettre en œuvre les actions et renforcer les échanges entre les deux organismes afin de faciliter la gestion des droits des locataires, la réduction de loyer de solidarité (RLS) et les conventions APL.
- Optimiser le versement du juste droit aux allocataires

3. Offres attentionnées

- Mobiliser les dispositifs des organismes applicables aux ménages rencontrant certaines situations de vie susceptibles de les fragiliser.
- Favoriser l'accès aux droits des locataires sur l'ensemble des aides proposées par la Caf (autres que les aides au logement).
- Signaler et prendre en charge précocement les situations d'impayés de loyer afin de prévenir les expulsions locatives.

4. Sortie du logement

- Limiter les trop-perçus d'aides au logement et payer le juste droit, en optimisant la communication entre les services des deux organismes, pour prévenir un éventuel déséquilibre budgétaire du ménage concerné.

Une convention suivie et vivante

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Elle fera l'objet d'un suivi semestriel et d'un bilan annuel partagé.

Ainsi les référents des deux organismes pourront :

- assurer le suivi de la présente convention ;
- planifier les actions prévues au sein de la présente convention ;
- identifier des actions d'amélioration éventuelles ;
- échanger et développer la connaissance réciproque.

Contacts presse :

Caf des Deux-Sèvres - Fanny Durand | 06 09 92 97 04 | fanny.durand@caf79.caf.fr
Deux-Sèvres Habitat - Stéphane Leblanc | 06 98 09 33 70 | s.leblanc@79habitat.fr